

Osny, le 14 mai 2020

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'Education Nationale  
du Val d'Oise

à  
Mesdames et Messieurs les enseignants du premier  
degré

S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

**DSDEN 95**

DIPER  
Cheffe de division :  
DOIDY Sophie

Dossier suivi par  
DOIDY Sophie  
Téléphone  
01 79 81 22 01

Mél.  
ce.ia95.diper@ac-  
versailles.fr

Immeuble Le Président  
2A avenue des Arpents  
95520 Osny

**Objet :** Appel à candidature pour un poste de conseiller pédagogique départemental spécialisé éducation physique et sportive du Val d'Oise.

À la rentrée 2020, un poste de conseiller pédagogique départemental spécialisé éducation physique et sportive est à pourvoir à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale à Osny.

Peuvent candidater, les enseignants du premier degré, titulaire du CAFIPEMF, option EPS.

### 1. DÉFINITION DU POSTE :

**Texte(s) de référence :** Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Le conseiller pédagogique départemental EPS est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN dont il est le conseiller technique. Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'IA-DAASEN dont il est le collaborateur et en lien avec l'IEN en charge de la mission EPS.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et de la politique départementale, afin de développer et accompagner la mise en œuvre de l'éducation physique et sportive dans les classes maternelles, élémentaires et primaires du département et en interdegré.

### 2. MISSIONS :

- Contribuer à la réalisation du plan d'action académique et départemental pour le développement de l'EPS à l'école.
- Aider à la mise en œuvre des programmes d'EPS dans le cadre de la continuité école-collège.
- Mener des actions de partenariat avec les fédérations du sport scolaire (USEP-UNSS).
- Promouvoir et accompagner le dispositif de labellisation « Génération 2024 » dans le cadre de la perspective des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.
- Apporter son expertise dans le domaine didactique, pédagogique et réglementaire.



2/3

- Apporter une aide et un soutien aux actions et projets des équipes de circonscriptions.
- Conduire des actions de formation continue (enseignants, directeurs), développer des formations interdégré et accompagner la prise de fonction des enseignants néo-titulaires.
- Eclairer l'instruction des demandes d'agrément des intervenants extérieurs à l'école en EPS et des sorties scolaires.
- Veiller au respect des règlements spécifiques à l'éducation nationale (équipements, installations, taux d'encadrement, conventions partenariales, etc.).
- Participer à l'animation et la coordination de l'équipe départementale EPS en relation avec l'IEN chargé de la mission EPS (formation, production de documents et d'outils pédagogiques, coordination d'actions départementales).
- Concevoir, piloter et accompagner des projets éducatifs, sportifs et culturels en partenariat avec les collectivités territoriales et les structures sportives et culturelles (CDOS, DDCS, comités et clubs sportifs, Handisports et sports adaptés, centres et sites culturels, etc.).
- Participer à l'élaboration de conventions partenariales à l'échelle départementale.
- Impulser des projets d'envergure départementale en relation avec les partenaires de l'école, dans le cadre de conventions nationales.
- Produire des ressources dans le champ de l'EPS.
- Participer à des commissions, groupes de travail et jurys de concours au niveau départemental ou académique, dans le domaine de l'EPS articulés avec la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### 3. COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES :

- Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif, de la didactique de l'éducation physique et sportive, des programmes en vigueur et des instructions relatives à la sécurité en EPS.
- Disposer d'une bonne connaissance des partenariats sportifs, associatifs et institutionnels.
- Savoir planifier, préparer, animer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation.
- Disposer de connaissances en informatique.
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe.
- Témoigner de disponibilité, de dynamisme et d'aisance relationnelle.
- 

#### **Procédure**

Transmettre, par voie hiérarchique, une lettre de motivation et un Curriculum Vitae à l'attention de l'Inspecteur d'académie, Directeur des services Départementaux de l'éducation Nationale **avant le 25/05/2020.**

**Ces documents doivent être transmis à la DIPER par mail à l'adresse**  
[ce.ia95.diper@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia95.diper@ac-versailles.fr)



La commission qui statuera sur les candidatures se tiendra début juin 2020 et sera composée de représentants de l'IA-DASEN et de la DAAC. Seuls les candidats dont le dossier a été retenu seront reçus pour un entretien qui pourra se dérouler au téléphone ou par visio-conférence.

**3/3**

Les avis vous seront transmis par courrier ou par mail mi-juin 2020.

Hervé COSNARD